

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON**

ARRETE DE CIRCULATION

Rue de Auguste Eudeline– Marigny

N°2022-92/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise SAUR de Saint Clair sur elle pour réaliser des travaux de branchement eaux potables et eaux usées rue Auguste Eudeline du jeudi 13 octobre 2022 8h au lundi 17 octobre 2022 18h.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux.

ARRETE

Du jeudi 13 octobre 2022 8h au lundi 17 octobre 2022 18h

Article 1^{er} : La circulation sera alternée manuellement rue Auguste Eudeline.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser cette réglementation.

Article 3 : Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 07 octobre 2022

La Maire-Adjointe déléguée,
Huguette BESSON.

